

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
366^{ÈME} RÉUNION
16 AVRIL 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR(CCCLXVI)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 366^{ème} réunion, tenue le 16 avril 2013, a suivi une communication de la Commission sur la situation en République centrafricaine (RCA). Le Conseil a également suivi les déclarations faites par les représentants du Tchad, pays assurant la présidence en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Afrique du Sud, le Rwanda et le Secrétariat de la CEEAC. Le représentant du Togo a également pris part à la réunion.

Le Conseil a exprimé sa très grave préoccupation face aux exactions, viols, pillages et autres violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire impliquant les éléments du groupe rebelle Séléka et générant des déplacements forcés croissants de la population civile tant à l'intérieur de la RCA qu'en direction des pays voisins, notamment le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo et le Tchad. Le Conseil a lancé un appel en vue de la mobilisation d'une assistance humanitaire adéquate pour les populations concernées, et a exprimé son appréciation à tous les pays voisins accueillant des réfugiés centrafricains.

Le Conseil a souligné que cette situation, qui confirme les craintes exprimées à plusieurs reprises par l'UA quant aux risques liés à la reprise des hostilités et à l'entrée de la rébellion à Bangui, appelle des mesures effectives de la part de tous les acteurs concernés pour la protection de la population civile et le respect des instruments internationaux pertinents. Le Conseil a demandé à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de recueillir les informations les plus exhaustives possibles sur la situation et de lui soumettre un rapport sur la situation, dans un délai d'un mois. Le Conseil a également demandé aux partenaires de l'UA de contribuer effectivement aux efforts visant à assurer la protection de la population. Le Conseil a souligné que les dirigeants de la Séléka et les autres acteurs concernés seront tenus pénalement responsables des exactions et autres violations des droits de l'homme commises dans le pays.

Le Conseil a renouvelé son appréciation à la CEEAC, en particulier à son Président en exercice, le Président Idriss Déby Itno, et au Président de son Comité de Suivi sur la RCA, le Président Denis Sassou N'Guesso, pour leur engagement et leurs efforts sur la situation en RCA. A cet égard, le Conseil a pris acte des conclusions du Sommet extraordinaire de la CEEAC tenu à N'Djamena. Le Conseil a également noté avec satisfaction les efforts du Secrétariat des Nations unies, en particulier ceux de sa Représentante spéciale à Bangui.

Le Conseil a réitéré la ferme condamnation par l'UA du changement anticonstitutionnel que constitue la prise illégale et violente du pouvoir par la rébellion Séléka et a entériné la décision de la CEEAC stipulant que les dirigeants de la Séléka ne pourront pas participer aux élections à venir, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, notamment celles qui interdisent aux auteurs d'un changement

anticonstitutionnel d'occuper des positions dans les structures politiques de leur pays et de se présenter aux élections visant à restaurer l'ordre constitutionnel.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation que les responsables de la rébellion ont agi au mépris des Accords de Libreville, des décisions des dirigeants de la région et des instruments pertinents de l'UA. Le Conseil a réitéré la centralité des Accords de Libreville dans tout effort visant à sortir de la crise actuelle, et a lancé un appel à toutes les parties prenantes centrafricaines pour qu'elles se conforment pleinement aux Accords de Libreville.

Le Conseil a réaffirmé toutes ses décisions antérieures sur la situation en RCA, ainsi que la détermination de l'UA à œuvrer, en collaboration avec la CEEAC, les Nations unies et d'autres acteurs, au retour de l'ordre constitutionnel. Le Conseil attend avec intérêt les résultats du Sommet extraordinaire de la CEEAC prévu à N'Djaména, le 18 avril 2013.

Le Conseil a exhorté les partenaires de l'UA, y compris le Conseil de sécurité, l'Union européenne (UE) et les partenaires bilatéraux, à apporter leur plein soutien aux efforts en cours du continent visant à promouvoir l'état de droit, la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme en RCA.

Le Conseil a réaffirmé la contribution cruciale du contingent de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA (ICR-LRA) basée en RCA. A cet égard, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation quant à la sécurité de ce contingent et à l'impact de cette situation sur l'efficacité de la lutte contre la LRA, à la suite des informations faisant état de la demande du groupe rebelle Séléka en vue de son retrait.

Le Conseil a demandé à la Commission de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation et d'assurer le suivi effectif de ses décisions sur la situation en RCA, en vue de faciliter leur mise en œuvre scrupuleuse.

Dans l'intervalle, le Conseil a demandé à la Présidente de la Commission d'initier les consultations nécessaires avec toutes les parties prenantes concernées, notamment la CEEAC et d'autres acteurs africains, en vue de la mise en place d'un Groupe international de contact sur la situation en RCA, afin de mobiliser le soutien le plus large possible en faveur des efforts de l'Afrique visant à restaurer l'ordre constitutionnel sur la base des instruments pertinents de l'UA et à promouvoir durablement la paix, la sécurité, la stabilité et la bonne gouvernance en RCA.

2013-04-16

Peace and Security Council 366th Meeting 16 April 2013 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5742>

Downloaded from African Union Common Repository